



**DATE DE LA CONVOCATION**

**24/04/2026**

**DATE D’AFFICHAGE**

**24/04/2026**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 23**

**EN EXERCICE : 23**

**PRÉSENTS : 21**

**PROCURATIONS : 1**

**VOTANTS : 22**

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MACHEFÉ Thomas.

**Étaient présents** : M. Mme MACHEFÉ Thomas, LOGER Valérie, LABAR Thierry, BOSSOUTROT Élodie, RUCHAUD Sébastien, LABARRIÈRE Cindy, BOUSQUET Arnaud, LAMAZOU-LARESSE Brigitte, GADRAS Clément, DUBREUIL Magali, LANZA Jacques, KIAM KIAM DELBOULBÈS Thomas, BARRERE Fabienne, SICHERRÉ Damien, BOUIC Jean Jacques, BOUET Véronique, LÉCONTE François-Xavier, LIBOURNET Céline, LAGAÜZÈRE Gilles, BROUILLON Monique, FABRE Sylviane.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : Mme DUCLOS Corinne, M. JADAS Christian

**Absents** :

**Procurations** : Mme DUCLOS Corinne à BOUET Véronique

**Monsieur Jacques LANZA** a été élu secrétaire de séance.

Présents : 21  
Procurations : 1  
Votants : 22

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 033/2026 OBJET : RENOUELEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES.**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par monsieur le maire ou par l'adjoint délégué.

Ainsi, après le renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient d'élire, les nouveaux délégués de la commune qui siègeront au sein de cet organisme.

Il précise que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, dont Monsieur le Maire.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Après avoir fait appel à candidature, Monsieur le Maire fait procéder au vote, puis soumet à l'approbation du Conseil Municipal le résultat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms (*pour les communes de plus de 2 000 habitants*) dans les conditions suivantes :

### **Le conseil municipal décide,**

Que pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms (*pour les communes de plus de 2 000 habitants*) dans les conditions suivantes :

### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>ADRESSE</b>
LABAR	Thierry	Rue Roger Lévy
BRU	Michel	570 route du haut rouzin
LOGER	Valérie	35 rue de la geyre
DE NADAÏ	Livio	533 route du bas rouzin
RUCHAUD	Sébastien	16 avenue pasteur
CÉSA	Michelle	6 avenue du graveyron
BOSSOUTROT	Élodie	26 rue saint pey d'aaron
GAJAC	Jérôme	693 route du haut rouzin
LAMAZOU-LARESSE	Brigitte	96 route du caillou
BERTELLE	Philippe	340, route de Lagupie Sainte-Bazeille
BOUIC	Jean Jacques	2 impasse lagrave
BOUROTTE	Jean Bernard	34 route de bordeaux
LANZA	Jacques	30 avenue de graveyron
DUSSEAUX	Chantal	2 rue Saint-Pey d'Aaron
BOUET	Véronique	709 route de bordeaux
RESSIOT	Didier	2 route du vieux lavoir
BARRERE	Fabienne	239 route de lapeyre
BAREILLE	Jean Louis	238 route du haut rouzin

**AR Prefecture**047-214702334-20260430-033\_2026-DE  
Reçu le 30/04/2026

DUBREUIL	Maqali	1084 route de marcachaud
TOMASELLA	Manuel	1317 route de thivras
BOUSQUET	Arnaud	84 route de labastide
BOZZETTO	Francis	38 route de fizalie
LABARRIERE	Cindy	170 route de bel air
SICHERRE	Damien	3360 route du traversant
KIAM KIAM DELBOUBÈS	Thomas	213 route du pin
LECONTE	François-Xavier	31 avenue de graveyron
GADRAS	Clément	23 rue du 8 mai
JADAS	Christian	1364 route de lagupie
LAGAÜZÈRE	Gilles	1676 route du château d'eau
BROUILLON	Monique	4 impasse cal blanc
LABORIE	Annick	2351 route du traversant
SERRET	Dominique	511 route du bas rouzin
NYOSSE VISEUX	Laura	100 route de labastide

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30/04/2026 et de l'affichage en date du 30/04/2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
Jacques LANZA

Par délégation du Maire, le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Thierry LABAR



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.

**AR Prefecture**

047-214702334-20260430-033\_2026-DE  
Reçu le 30/04/2026